

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE**

Du Mardi 17 juin à 09h00

Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen

Personnes présentes :

Marion FLOCH
Benoît QUEMENER
Sébastien DANIC
Michelle CREACH
Claire BOURVEN
Virginie KERBRAT
Amélie JOUIN
Stéphanie L'HARIDON
Julien JEGO
Romain ANSQUER
Marc MORIN
David GUEGUEN
Marc MORIN
Appoline YEOMAN
Léna AUZOU
Laura KEROUANTON

Questions CGT

Questions transversales

1. Est-ce que les salariés qui ont pris leur retraite ont toujours l'accès à la piscine lors des créneaux réservés aux salariés ?

Réponse Direction :

Les « anciens » salariés tous comme les « anciens » patients n'ont pas accès à la piscine.

2. Qui s'occupe de fournir les macarons de véhicule sur chaque site ?

Réponse Direction :

Chaque responsable de service réalise les macarons pour les professionnels de son service. Une note d'information sera prochainement diffusée pour confirmer cette pratique.

3. Qui est en charge de passer les commandes des supports autocollants pour les macarons des véhicules ?

Réponse Direction :

Les supports type vignette sont très peu utilisés par les salariés, il n'y a donc pas de commande réalisée.

4. Est-il prévu de changer les DATI ? Il semblerait que les DATI sonnent régulièrement sans avoir enclenché l'appel auparavant.

Réponse Direction :

Il existe plusieurs types de DATI utilisés au sein de la Fondation. Le fonctionnement des DATI utilisés sur le site de Perharidy sera modifié prochainement.

5. Pouvez-vous nous dire s'il est prévu d'augmenter la capacité de l'abri à vélo sur le site de Roscoff ?

Réponse Direction :

Nous avons prévu d'installer un second abri en fin d'année, proche de la pharmacie.

6. Nous constatons que tous les cadres n'ont pas connaissance des droits liés aux congés pour événements familiaux. Pouvez-vous faire un rappel de ces droits auprès de l'encadrement pour que les salariés n'aient pas de difficultés à poser les autorisations d'absences quand cela se produit.

Réponse Direction :

L'ensemble des informations et des droits liés aux absences pour événements familiaux sont disponibles sur l'intranet (espaces responsables et salariés). Un guide de gestion des temps est également mis à disposition de l'encadrement.

7. La prime de dimanche est-elle maintenue lors des congés pour événements familiaux ? Quel est le code renseigné sur Equitime ?

Réponse Direction :

La prime de dimanche est maintenue en cas d'absence pour événements familiaux. Dès réception du justificatif, le service des ressources humaines saisit le code V sur Equitime.

8. Quelle va être la démarche et les modalités de la retraite progressive suite au nouveau projet de loi ?

Réponse Direction :

Le décret d'application du nouveau projet de loi n'a pas encore été publié. La Fondation favorise le passage en retraite progressive des salariés. Toutefois, si la mise en œuvre du décret entraîne un afflux important de demandes de départ en retraite progressive sur une même période, un échelonnement pourra être envisagé afin d'assurer une bonne continuité de service.

9. Pouvez-vous mettre à jour l'annuaire se trouvant sur l'intranet ? Qui est en charge de la mise à jour ?

Réponse Direction :

Nous n'avons pas priorisé ce projet, nous travaillerons sur une mise à jour automatique de l'annuaire de l'intranet, en lien avec les mouvements du personnel.

10. Comment se passe le circuit de réception et de transmission des FSEI ?

Réponse Direction :

Les FSEI Qualité de vie au Travail sont réceptionnées et traitées par les responsables de service, de site et le service des ressources humaines. Le service qualité en assure le suivi, la relance et la clôture. Les réponses sont accessibles sur Blue medi.

11. Pour quelles raisons les FSEI des risques liés à la santé et à la sécurité au travail ne sont pas transmis au CSSCT ?

Réponse Direction :

Un point relatif aux fiches d'évènements indésirables est systématiquement inscrit à l'ordre du jour des CSSCT.

12. Pour quelles raisons l'accès à l'espace laverie sur le site de Roscoff est temporairement suspendu n'a pas été déplacé ? Comment s'organisent les patients, stagiaires et internes ?

Réponse Direction :

Une solution est à l'étude pour les services ne disposant pas de machine à laver.

13. Pourquoi certains cadres ne valident pas les ordres de missions ou mettent beaucoup de temps à le faire ?

Réponse Direction :

Les délais peuvent varier en fonction des demandes des salariés. Les ordres de mission sont généralement validés dans un délai raisonnable.

14. Comment sont comptabilisés les 3 jours supplémentaires de congé pour les cadres non soumis au forfait jour par l'article 09.02.1 de la CCN51 ?

Réponse Direction :

Comme pour les cadres au forfait jours, les psychologues bénéficient de 3 jours, à condition d'avoir été présents toute l'année N-1.

Dans le cas contraire, le nombre de jours est proratisé en fonction de leur temps de présence.

Questions Pôle Sanitaire

15. Comment va s'organiser la planification de la cardiologie et du polyvalent à l'arrivée sur le site de Perharidy ?

Réponse Direction :

Le service polyvalent est déjà intégré à la planification centrale. L'intégration du service cardiologie est toujours à l'étude, notamment en lien avec le déploiement d'un outil informatique.

16. Avez-vous trouvé un médecin pour l'ouverture du polyvalent de Roscoff ?

Réponse Direction :

Un nouveau médecin a été recruté. Il prendra ses fonctions en janvier 2026.

17. Quand allez-vous mettre les postes à l'affichage pour le déménagement de Saint-Luc ?

Réponse Direction :

Les postes seront mis à l'affichage à la rentrée.

18. L'absence pour maladie a-t-elle un impact sur les primes de nuit des mesures Guérini ?

Réponse Direction :

La régularisation a été effectuée pour les salariés concernés.

19. Comptez-vous organiser des réunions CORA pour les équipes de nuit ?

Réponse Direction :

Les salariés de nuit seront formés à des horaires adaptés, vers 20h00.

Questions Pôle Médico-social

20. Les salariés de la restauration de la retraite se rendent compte qu'ils sont lésés au lieu d'être avantagés par les avantages en nature des repas. Quelle explication pouvez-vous leur apporter afin de justifier l'impact sur le salaire ? Lors de la fusion vous leur avez assuré un salaire équivalent à celui d'avant or ce n'est pas le cas.

Réponse Direction :

Nous appliquons les dispositions légales pour apprécier les avantages en nature pour l'ensemble des sites de la Fondation Ildys. Les avantages en nature doivent être pris en compte pour apprécier le SMIC conventionnel.

21. Comment comptez-vous prendre en compte les commandes des chaussures pour les salariés absents ? Nous constatons que le délai est court au vu de la période à laquelle vous organisez les commandes.

Réponse Direction :

Les salariés absents pourront contacter le magasin central pour obtenir une paire de chaussures. Une note d'information a été diffusée pour rappeler l'obligation du port des chaussures professionnelles pour les salariés concernés.

22. Avez-vous étudié la possibilité d'acheminement interne pour le matériel, le courrier sur l'EHPAD la retraite ?

Réponse Direction :

La gestion du matériel et du courrier est assurée par les salariés du pôle ressources qui se rendent sur site deux fois par semaine pour effectuer les interventions nécessaires.
Une permanence mensuelle est assurée avec les salariés de l'EHPAD pour assurer les échanges.

Questions Pôle Social

23. Avez-vous eu une réponse du cabinet Arthur Hunt car le questionnaire RPS ne semble accessible que via une adresse Gmail ?

Réponse Direction :

Les salariés ont bien reçu le questionnaire sur leur adresse e-mail professionnelle Ildys. À ce jour, environ un quart d'entre eux y ont déjà répondu.

Questions Pôle Ressources

24. Suite à la commission RP du 22 mai, pouvez-vous nous donner la date de renouvellement de cartes carburants ?

Réponse Direction :

L'ensemble des cartes a bien été commandé. Ces cartes seront utilisables dans tous les magasins E. Leclerc du Finistère, nous devrions les recevoir fin juin.

25. Comment expliquez-vous que les mesures des fenêtres des locaux syndicaux de Roscoff soient prises le 3 juin alors que vous nous dites le 22 mai que la commande a été passée ?

Réponse Direction :

Des mesures approximatives sont d'abord prises afin d'établir un devis. Lors de la mise en fabrication, des dimensions plus précises sont relevées.

26. Où en est le recrutement pour le poste de responsable adjoint au service technique sur le site Brest/Landivisiau ?

Réponse Direction :

Le recrutement est en cours. Nous espérons retenir une candidature très rapidement.

27. Une ouverture de poste devait être faite la semaine 17 au service économique de Roscoff, qu'en est-il ?

Réponse Direction :

Le recrutement est également en cours, des entretiens ont lieu sur la fin du mois de juin.

28. Comment expliquez-vous que les veilleurs de nuit de Roscoff n'ont pas de planning papier à disposition sur leur poste de travail ?

Réponse Direction :

Les veilleurs de nuit de Roscoff reçoivent leur planning prévisionnel par courriel.

29. Le poste de jardinier est-il remplacé à temps plein ?

Réponse Direction :

Ce poste est partagé avec le service lingerie. Un renfort est prévu pour les mois de juillet et août, avec un passage à 2 ETP sur cette période.

30. Les salariés de restauration de tous les sites de la fondation demandent que leurs repas soient facturés comme tous les autres salariés de la fondation.

Réponse Direction :

Nous appliquons les dispositions légales relatives aux avantages en nature et à l'appréciation du SMIC conventionnel.

31. Pourquoi les salariés du pôle ressource ne peuvent pas faire de FSEI sur blue medi?

Réponse Direction :

La fiche d'évènement indésirable a été initialement déployée au sein des pôles métiers, avec pour objectif principal de recenser les événements indésirables liés à l'accompagnement des usagers (chutes, erreurs de médication, comportements violents, fugues, etc.). Par ailleurs, les salariés du pôle ressources disposent d'autres canaux pour faire remonter ce type de situations.

32. Avez-vous des candidats pour le poste de responsable de département RH ? Si oui quelle est la date de prise de poste ?

Réponse Direction :

Le recrutement est en cours. Nous avons des candidatures.

33. La fiche de poste de responsable de production de Landivisiau a-t-elle évolué à l'embauche du responsable ?

Réponse Direction :

Le poste de responsable de production de Saint Vincent Lannouchen reste inchangé. Toutefois, des missions ponctuelles peuvent lui être confiées en lien avec son expertise, notamment sur les questions relatives aux normes d'hygiène.

Questions SUD

Questions transversales

34. Le choix est-il laissé aux nouveaux salariés concernant la fiche de paie dématérialisée ou papier ?

Réponse Direction :

Le bulletin de paie est par défaut dématérialisé via la plateforme eDoc, pour les salariés en contrat à durée indéterminée. En cas de refus, le salarié doit adresser une demande écrite au service des Ressources Humaines pour recevoir ses bulletins au format papier.

Pour les salariés en contrat à durée déterminée de plus de 3 mois souhaitant bénéficier de la dématérialisation, mais n'ayant pas encore accès à eDoc, un courriel doit être adressé à rh.paie@ildys.org.

Le service des ressources humaines met régulièrement à jour les accès et transmet les liens d'activation eDoc aux nouveaux utilisateurs.

35. Les déclarations d'heures / bulletins de salaires sont-ils envoyés de façon systématique à Pôle Emploi pour les CDD ?

Réponse Direction :

Les heures et montants pour le personnel en contrat à durée déterminée sont transmis directement à France Travail via les déclarations sociales nominatives (DSN) effectuées mensuellement.

36. Est-ce qu'une réflexion autour d'une crèche d'entreprise sur le site de Roscoff a déjà été envisagée ?

Réponse Direction :

Il n'est pas prévu de crèche d'entreprise sur le site de Roscoff.
Cependant, un projet de partenariat avec une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) est en cours.

37. Avez-vous réfléchi à matérialiser un parking pour les motos au sein des parkings de la fondation ?

Réponse Direction :

Le projet n'est pas prévu pour le moment, en raison du faible nombre de motos sur chaque site.

38. Pourriez-vous mettre à jour la fiche pratique RH sur les jours d'absences pour événements familiaux ? Les salariés peuvent bénéficier de deux jours de congés supplémentaires pour le PACS d'un enfant comme pour un mariage. Cela n'est pas indiqué sur la fiche de l'espace salarié de l'intranet.

Réponse Direction :

En cas de PACS de son enfant, le salarié ne bénéficie pas de jours d'absence pour événement familial. En revanche, en cas de mariage de son enfant, il peut bénéficier de 2 jours d'absence.

39. Avez-vous prévu un bureau pour la coordinatrice des centres de santé, dans les futurs locaux de Morlaix ?

Réponse Direction :

Le bureau de la responsable des centres de santé est situé sur le site de Perharidy. En raison des contraintes liées aux locaux, il n'est pas possible de prévoir des bureaux supplémentaires dans le futur centre de santé de Morlaix.

40. Pourriez-vous améliorer la confidentialité de l'accueil des patients en HTP locomoteur ?

Réponse Direction :

Des aménagements à moindre coût peuvent être envisagés.
Cependant, la priorité est actuellement donnée aux nouveaux locaux en cours de travaux.

41. Pouvez-vous revoir l'insonorisation entre les deux secrétariats des consultations externes et des admissions ?

Réponse Direction :

Une intervention pour améliorer l'insonorisation entre les deux secrétariats des consultations externes et des admissions est prévue et sera mise en œuvre dans les plus brefs délais.

42. Est-il prévu l'installation d'une machine à laver pour le service locomoteur ?

Réponse Direction :

Une réflexion est en cours concernant l'éventuelle installation d'une machine à laver dans ce service.

43. Où va se situer l'espace laverie le temps des travaux ?

Réponse Direction :

À ce jour, aucun emplacement provisoire pour la laverie n'a encore été identifié. Des échanges sont en cours avec l'encadrement.

44. Le rappel des primes Guérini de nuit s'est-il fait exclusivement sur les nuits travaillées ? Comment cela fonctionne si le salarié est en arrêt de travail ? Après un accident du travail ? Pour un congé maternité ?

Réponse Direction :

La régularisation a été effectuée pour les salariés concernés.

45. Comment se font les transferts d'argent liquide des centres de santé vers les services comptables de la Fondation ?

Réponse Direction :

La situation fera l'objet d'une évaluation rapide en collaboration avec la coordinatrice des centres de santé, afin de clarifier et sécuriser les modalités de transfert d'argent liquide vers les services comptables de la Fondation.

Questions Pôle Sanitaire

46. Quand sera remplacé le poste sur les explorations fonctionnelles demandé depuis plusieurs mois (diminution du temps de travail d'une salariée, augmentation importante des créneaux et remplacement des congés) ?

Réponse Direction :

Le remplacement du poste sur les explorations fonctionnelles n'est pas prévu à ce jour.

47. Pour faire suite à la question 35 d'avril 2025 « Où en est la réflexion sur la création d'un temps d'assistant social sur le service http Neuro ? ». Vous nous avez répondu qu'une étude serait faite, afin de déterminer le volume de temps nécessaire. Où en êtes-vous dans cette réflexion ?

Réponse Direction :

Un poste à temps partiel (40 %) a été affiché le 4 juin. Les candidatures internes reçues seront traitées dans les plus brefs délais.

48. Il semblerait qu'une réflexion soit engagée pour l'augmentation d'un temps supplémentaire de psychologue sur le service de pédiatrie Roscoff (HC et HTP). Pouvez-vous nous dire où cela en est ?

Réponse Direction :

Une étude est actuellement en cours concernant l'augmentation du temps de psychologue sur le SMR Pédiatrie du site de Perharidy. Une validation est envisagée pour le mois de juin.

49. Suite à notre question n° 43 du mois d'Avril 2025 : " Un temps d'échange entre la direction et l'équipe de pédiatrie Roscoff est-il prévu ? Un point devait être fait en mars concernant l'avenir du service"

Réponse Direction :

Un point intermédiaire entre la Direction et les équipes médicales a eu lieu en mars. Un nouveau point est prévu en juin, avant toute communication aux équipes.
Cette communication est prévue le 1er juillet à 15h30.

Questions Pôle Ressources

50. Où en est le recrutement chauffeur sur les services techniques de Roscoff ?

Réponse Direction :

Le recrutement est toujours en cours, des candidats ont été reçus par l'encadrement.

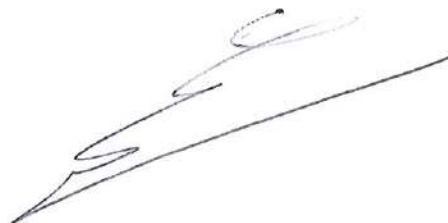
51. Pourriez-vous faire une note d'informations détaillant les noms et mails des personnes à contacter selon le type de besoin : formation, salaire, gestion des temps ... ?

Réponse Direction :

Une nouvelle note d'information, accompagnée de l'organigramme du service des Ressources Humaines, sera prochainement diffusée.

Des boîtes mails génériques ont également été créées pour faciliter les échanges.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le jeudi 28 août à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le lundi 25 août à 12h00